



**PRÉFET
DE LA MANCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA MANCHE

**DOCUMENTATION
ET
INFORMATIONS**

DECEMBRE 2021

NUMERO SPECIAL N° 127

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés
peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication
est réalisée et sur le site Internet de la préfecture :**

<http://www.manche.gouv.fr>

Rubrique : Publications - Annonces et avis - Recueil des actes administratifs

| | |
|--|----------|
| CABINET DU PREFET | 2 |
| <i>Arrêté du 10 décembre 2021 portant nomination d'un Maire honoraire – M. Erick BEAUFILS</i> | 2 |
| DIVERS | 2 |
| DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE BRETAGNE-NORMANDIE-PAYS DE LOIRE | 2 |
| <i>Arrêté du 16 décembre 2021 portant délégation de signature à Madame Marilyn BENOOT en qualité de chef d'établissement de la maison d'arrêt de CHERBOURG à compter du 19 décembre 2021</i> | 2 |
| SDIS - SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA MANCHE | 3 |
| <i>Arrêté n° 2021-205 du 12 mars 2021 - Cessation d'activité du médecin commandant Benoit GROULT</i> | 3 |
| <i>Arrêté n° 2021-283 du 12 mars 2021 – Réengagement du vétérinaire commandant Nathalie MY</i> | 3 |
| <i>Arrêté n° 2021-490 du 20 avril 2021 Nomination au grade de médecin lieutenant-colonel honoraire de M. Benoit GROULT</i> | 3 |
| <i>Arrêté n° 2021-571 du 3 juin 2021 – Réengagement du médecin commandant Franck DUJARDIN</i> | 3 |
| <i>Arrêté n° 2021-1511 du 21 octobre 2021 - Cessation d'activité et nomination au grade de commandant honoraire de M. Benoit HIERLE</i> | 3 |

CABINET DU PREFET

Arrêté du 10 décembre 2021 portant nomination d'un Maire honoraire – M. Erick BEAUFILS

Art. 1 : Monsieur Erick BEAUFILS, ancien Maire, est nommé Maire honoraire de la commune de GOUVILLE-SUR-MER.

Signé : Le préfet : Frédéric PERISSAT

◆
DIVERS

DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE BRETAGNE-NORMANDIE-PAYS DE LOIRE

Arrêté du 16 décembre 2021 portant délégation de signature à Madame Marilyn BENOOT en qualité de chef d'établissement de la maison d'arrêt de CHERBOURG à compter du 19 décembre 2021

Vu le Code de Procédure Pénale notamment en ses articles R 57-8 à R 57-9

Vu le Décret n°2016-1877 du 27 décembre 2016 relatif au ressort territorial, à l'organisation et aux attributions des directions interrégionales des services pénitentiaires et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer

Vu le Décret n° 97-3 du 7 janvier 1997 et l'arrêté du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels des services déconcentrés de l'Administration Pénitentiaire

Vu l'arrêté de la Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 14 septembre 2018 portant nomination et prise de fonction de Madame Marie-Line HANICOT en qualité de Directrice Interrégionale des services pénitentiaires de Rennes à compter du 1er octobre 2018

Vu l'arrêté du 25 novembre 2021 du Directeur de l'Administration Pénitentiaire portant délégation de signature pour la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes

Vu l'arrêté de la Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 28 juillet 2015 portant mutation de Madame Marilyn BENOOT à compter du 31 août 2015 en qualité de chef d'établissement de la maison d'arrêt de Cherbourg

Vu l'arrêté du Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Libertés du 22 mars 2011 de nomination et de prise de fonction de Monsieur Rémy CARRIER à compter du 1er mai 2011 en qualité d'Adjoint au chef d'établissement de la maison d'arrêt de Cherbourg

Vu l'arrêté du Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Libertés du 20 décembre 2010 de nomination et de prise de fonction de Monsieur Pierre LEMEE à compter du 14 mars 2011 en qualité de chef d'établissement de la maison d'arrêt de Saint-Brieuc

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 14 avril 2021 de reclassement de Monsieur Sébastien GILLON à compter du 1er janvier 2021 lieutenant et capitaine pénitentiaire à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes

Vu l'arrêté du Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Libertés du 4 juillet 2011 de nomination et de prise de fonction de Monsieur Xavier RIDEAU à compter du 5 septembre 2011 en qualité de chef d'établissement de la maison d'arrêt de Vannes

Vu l'arrêté du Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 1er mars 2017 portant mutation de Monsieur Stéphane BROUXEL à compter du 1er juillet 2017 en qualité d'Adjoint au chef d'établissement de la maison d'arrêt de Vannes

Vu l'arrêté de la Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 7 avril 2015 portant mutation de Monsieur Jérôme DELALANDE à compter du 4 mai 2015 en qualité de chef d'établissement de la maison d'arrêt de Laval

Vu l'arrêté de la Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 9 avril 2018 portant mutation de Monsieur Yann DEGOUEY à compter du 23 avril 2018 en qualité d'Adjoint au chef d'établissement de la maison d'arrêt de Laval

Arrête :

Art. 1 : Madame Marie-Line HANICOT, Directrice Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes, donne délégation de signature à Madame Marilyn BENOOT, chef d'établissement de la maison d'arrêt de Cherbourg, pour tout acte ou décision relatifs à la gestion individuelle ou collective des personnes placées sous main de justice, des personnels et ressources humaines, à la gestion économique et financière de la maison d'arrêt de Cherbourg, ainsi qu'aux relations partenariales et de communication développées à la maison d'arrêt de Cherbourg, et ce dans la limite des fonctions et attributions confiées à la Directrice Interrégionale.

Art. 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marilyn BENOOT, délégation de signature est donnée à Monsieur Rémy CARRIER, Adjoint au chef d'établissement de la maison d'arrêt de Cherbourg, délégation de signature temporaire du 19 au 24 décembre 2021 est donnée à Monsieur Pierre LEMEE, chef d'établissement de la maison d'arrêt de Saint-Brieuc ; délégation de signature temporaire du 27 au 31 décembre 2021 est donnée à Monsieur Sébastien GILLON lieutenant et capitaine pénitentiaire à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes ; délégation de signature temporaire du 3 au 7 janvier 2022 est donnée à Monsieur Xavier RIDEAU, chef d'établissement de la maison d'arrêt de Vannes ; délégation de signature temporaire du 10 au 14 janvier 2022 est donnée à Monsieur Stéphane BROUXEL, adjoint au chef d'établissement de la maison d'arrêt de Vannes ; délégation de signature temporaire du 17 au 21 janvier 2022 est donnée à Monsieur Yann DEGOUEY, adjoint au chef d'établissement de la maison d'arrêt de Laval et délégation de signature temporaire du 24 janvier au 28 janvier 2022 est donnée à Monsieur Jérôme DELALANDE, chef d'établissement de la maison d'arrêt de Laval

Signé : La Directrice Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes : Marie-Line HANICOT

◆

SDIS - Service Départemental d'Incendie et de Secours de La Manche

Arrêté n° 2021-205 du 12 mars 2021 - Cessation d'activité du médecin commandant Benoit GROULT

Considérant que le médecin commandant Benoit GROULT est en défaut de visite médicale depuis le 15/05/2017, n'exerce plus aucune activité au sein du SSSM et ne répond plus aux sollicitations du service,

Considérant l'avis favorable du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires en date du 09/12/2020 sur la demande de résiliation de l'engagement formulée par l'autorité de gestion ;

Art. 1 : Il est mis fin aux activités exercées par M. Benoit GROULT, médecin commandant de sapeurs-pompiers volontaires du corps départemental du SDIS de la Manche, à compter du 10/12/2020.

Art. 2 : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Art. 3 : Le préfet de la Manche et le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Manche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Signé : Pour le ministre et par délégation, l'adjoint à la sous-directrice de la doctrine et des ressources humaines : Emmanuel JUGGERY
Le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Manche : Jacky BOUVET



Arrêté n° 2021-283 du 12 mars 2021 – Réengagement du vétérinaire commandant Nathalie MY

Considérant que l'aptitude médicale a été constatée le 26 septembre 2020 par le service de santé et de secours médical ;

Art. 1 : Le vétérinaire commandant Nathalie MY est réengagée pour une période de cinq ans au corps départemental de la Manche, affectée au centre d'incendie et de secours de SAINT HILAIRE DU HARCOUET à compter du 02/02/2021.

Art. 2 : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Art. 3 : Le préfet de la Manche, et le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Manche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Signé : Pour le ministre et par délégation, l'adjoint à la sous-directrice de la doctrine et des ressources humaines : Emmanuel JUGGERY
Le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Manche : Jacky BOUVET



Arrêté n° 2021-490 du 20 avril 2021 Nomination au grade de médecin lieutenant-colonel honoraire de M. Benoit GROULT

Considérant que Benoit GROULT totalise 31 années (hors suspension) en qualité de médecin de sapeur-pompier volontaire ;

Art. 1 : Benoit GROULT, médecin commandant de sapeurs-pompiers volontaires du corps départemental de la Manche, né le 19 février 1960, est nommé médecin lieutenant-colonel honoraire de sapeurs-pompiers volontaires à compter du 10 décembre 2020, date de sa cessation d'activité.

Art. 2 : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Art. 3 : Le préfet de la Manche et le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Manche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Signé : Pour le ministre et par délégation, l'adjoint à la sous-directrice de la doctrine et des ressources humaines : Emmanuel JUGGERY
Le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Manche : Jacky BOUVET



Arrêté n° 2021-571 du 3 juin 2021 – Réengagement du médecin commandant Franck DUJARDIN

Considérant que l'aptitude médicale a été constatée le 20 juin 2020 par le service de santé et de secours médical ;

Art. 1 : Le médecin commandant Franck DUJARDIN est réengagé pour une période de cinq ans au corps départemental de la Manche, affecté au centre d'incendie et de secours de TORIGNY LES VILLES à compter du 04/04/2021.

Art. 2 : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Art. 3 : Le préfet de la Manche, et le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Manche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Signé : Pour le ministre et par délégation, l'adjoint à la sous-directrice de la doctrine et des ressources humaines : Emmanuel JUGGERY
Le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Manche : Jacky BOUVET



Arrêté n° 2021-1511 du 21 octobre 2021 - Cessation d'activité et nomination au grade de commandant honoraire de M. Benoit HIERLE

Considérant que Benoit HIERLE totalise 39 années et 11 mois (hors suspension) en qualité de sapeur-pompier volontaire ;

Art. 1 : Benoit HIERLE, capitaine de sapeurs-pompiers volontaires du corps départemental de la Manche, né le 12 septembre 1956, est nommé commandant honoraire de sapeurs-pompiers volontaires à compter du 12 septembre 2021, date de sa cessation d'activité.

Art. 2 : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Art. 3 : Le préfet de la Manche et le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Manche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Signé : Pour le ministre et par délégation, l'adjoint à la sous-directrice de la doctrine et des ressources humaines : Emmanuel JUGGERY
Le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Manche : Franck ESNOUF

